

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation au titre du code de l'environnement

---

**Gestion des eaux pluviales des bassins versants naturels interceptés par la RD 131 sur les communes de Auzebosc, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude et Touffreville la Corbeline**

---

**Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine**

---

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 2013, une enquête publique a été prescrite **du vendredi 13 septembre 2013 au lundi 14 octobre 2013 inclus**, sur la demande présentée par le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine - Le Bourg - 76190 Fréville, à l'effet d'obtenir l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement pour la gestion des eaux pluviales des bassins versants naturels interceptés par la RD 131.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans la mairie des communes de Auzebosc, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude et Touffreville la Corbeline. où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre propositions sera ouvert pendant la même période dans les mairies précitées.

Mr Jean Yves Flaux, professeur des écoles spécialisé retraité, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans les mairies de Louvetot les lundi 16 septembre 2013 de 17h à 19h et lundi 14 octobre 2013 de 17h à 19h; Auzebosc le lundi 7 octobre 2013 de 15h à 18h et Touffreville la Corbeline le vendredi 4 octobre 2013 de 16h à 19h.

Il a pour suppléant Mr Jean Claude Bleuzen, chef de département HLM retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Louvetot, commune siège de l'enquête.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Louvetot, commune siège de l'enquête, à l'adresse suivante: [mairie.louvetot@wanadoo.fr](mailto:mairie.louvetot@wanadoo.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) - Publications).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Alexandre Durand, animateur agricole du syndicat mixte des bassins versants Caux Seine, le Bourg 76190 Fréville.  
Tél: 02 32 94 51 93.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination et de la performance de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la Préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.